



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 4125

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation alarmante de la médecine scolaire en Haute-Saône. A cette rentrée, ce service ne dispose que de l'équivalent de quatre postes de médecins à temps plein ; plusieurs secteurs importants, dont Héricourt, ne disposent pas de la présence d'un médecin, et des infirmières dévouées et compétentes assurent une charge très lourde ; par ailleurs, les crédits de fonctionnement de ce service sont notoirement insuffisants ; certaines municipalités assurent des prestations gratuites et, en milieu d'année, les médecins ne disposent plus de frais de déplacement. Cette situation est très préjudiciable pour les enfants quand on sait que les problèmes de santé sont prédominants pour qu'une scolarité correcte soit poursuivie. Aussi il demande de prendre des mesures d'urgence pour redresser un état de fait qui n'a que trop duré.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a dû arrêter des priorités. Celles-ci se sont portées sur la création de 300 postes d'infirmière et de 300 postes d'assistante sociale. Car c'est là que se faisait sentir un besoin croissant dans les établissements scolaires. Cela correspondait également à une demande des adolescents. Grâce à cet effort considérable, une présence humaine pourra être réintroduite dans les établissements qui en sont actuellement démunis. Concernant les médecins scolaires, antérieurement au transfert de la médecine scolaire à l'éducation nationale, intervenu le 1er janvier 1991, les médecins vacataires représentaient plus de 40 % des effectifs. Depuis cette date, les moyens globaux en personnels médicaux sont constitués à plus de 67 % par des emplois de titulaires. Il convient de souligner l'effort budgétaire déjà accompli en faveur de ce service, dont le potentiel initial a progressé de 24 %. Le budget 1998 prévoit un nombre de vacations de médecins non négligeable, puisqu'il équivaut à 150 postes à temps plein. Cette présence sera renforcée par l'ouverture de concours de médecins de l'éducation nationale en mars 1998 pour procéder au recrutement correspondant aux actuels postes vacants. Il a été présenté au conseil des ministres du 11 mars dernier un plan de relance de la santé scolaire qui s'articule autour de vingt mesures portant sur l'éducation à la santé des jeunes, le dépistage et la prévention dès la maternelle, l'amélioration de l'accès aux soins. L'important reste de travailler ensemble à l'évaluation de la santé des jeunes, au travail de prévention, d'éducation à la santé qu'il faut mener à l'école dès le plus jeune âge. C'est également avec des actions concrètes en articulation avec le travail accompli par les familles et les médecins de quartier que la situation sanitaire des enfants progressera.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Michel](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4125

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3267

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2125